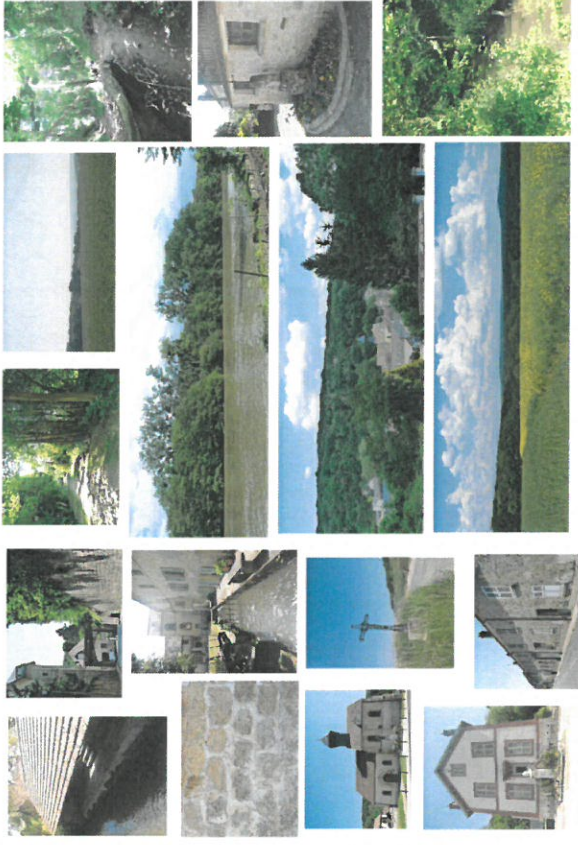


PLAN LOCAL D'URBANISME DE VALMONDOIS

Approuvé par délibération du Conseil Municipal le 22 mars 2016
Modification simplifiée N°1 le 30 juin 2017



5.6. A-Éléments de la Trame Verte et de la Trame bleue identifiés au titre de l'article L.123-1-5-III-2°



Commune de Valmondois

Élément de la trame bleue identifié au titre de l'article L.123-1-5-III-2°

Conformément aux dispositions de l'article L.123-1-5-III-2° du Code de l'Urbanisme, le PLU identifie les éléments de paysage et délimite les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation.

Cours d'eau et surface d'eau

Afin d'en améliorer la compréhension, les éléments de la trame bleue identifiés au titre de l'article L.123-1-5-III-2° du Code de l'Urbanisme correspondent au cours d'eau et surface d'eau existants sur la commune de Valmondois. Ainsi, le PLU identifie principalement l'Oise et le Sausseron comme des continuités écologiques à préserver, maintenir et remettre en état.

ELEMENT DE LA TRAME BLEUE IDENTIFE AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-1-5-III-2° DU CU

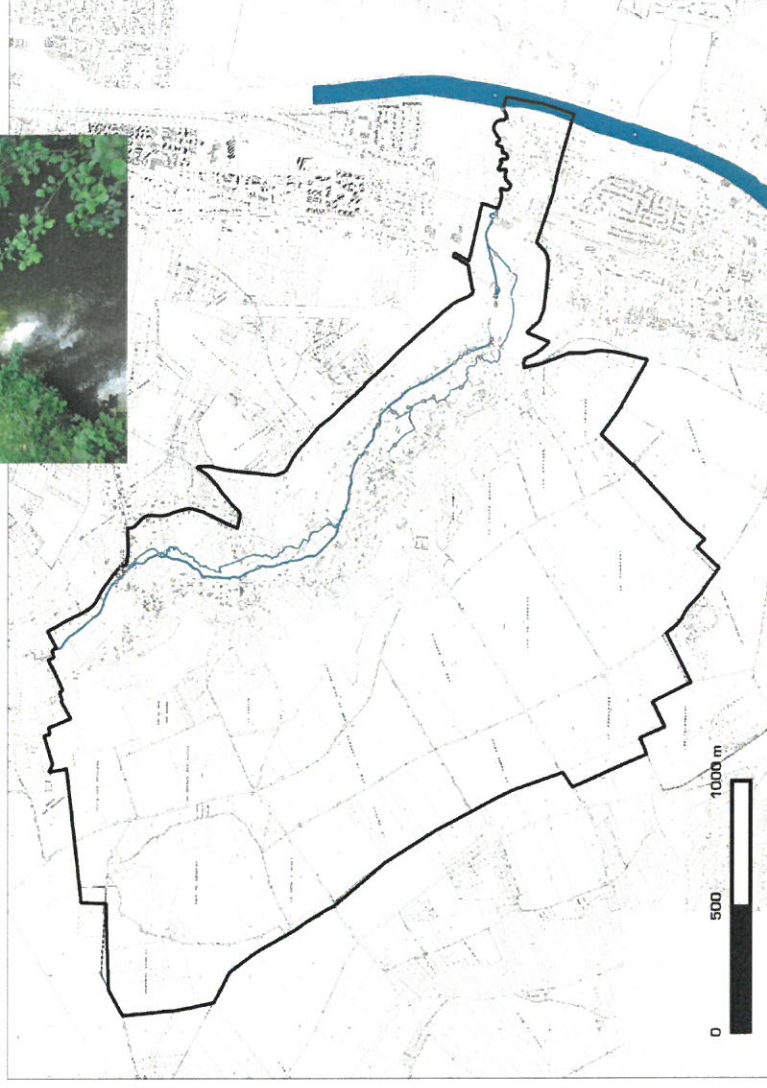
Catégorie	Nature
(11)	Cours d'eau et surface d'eau



L'Oise et ses berges



Le Sausseron, ses rus, ses biefs et ses berges



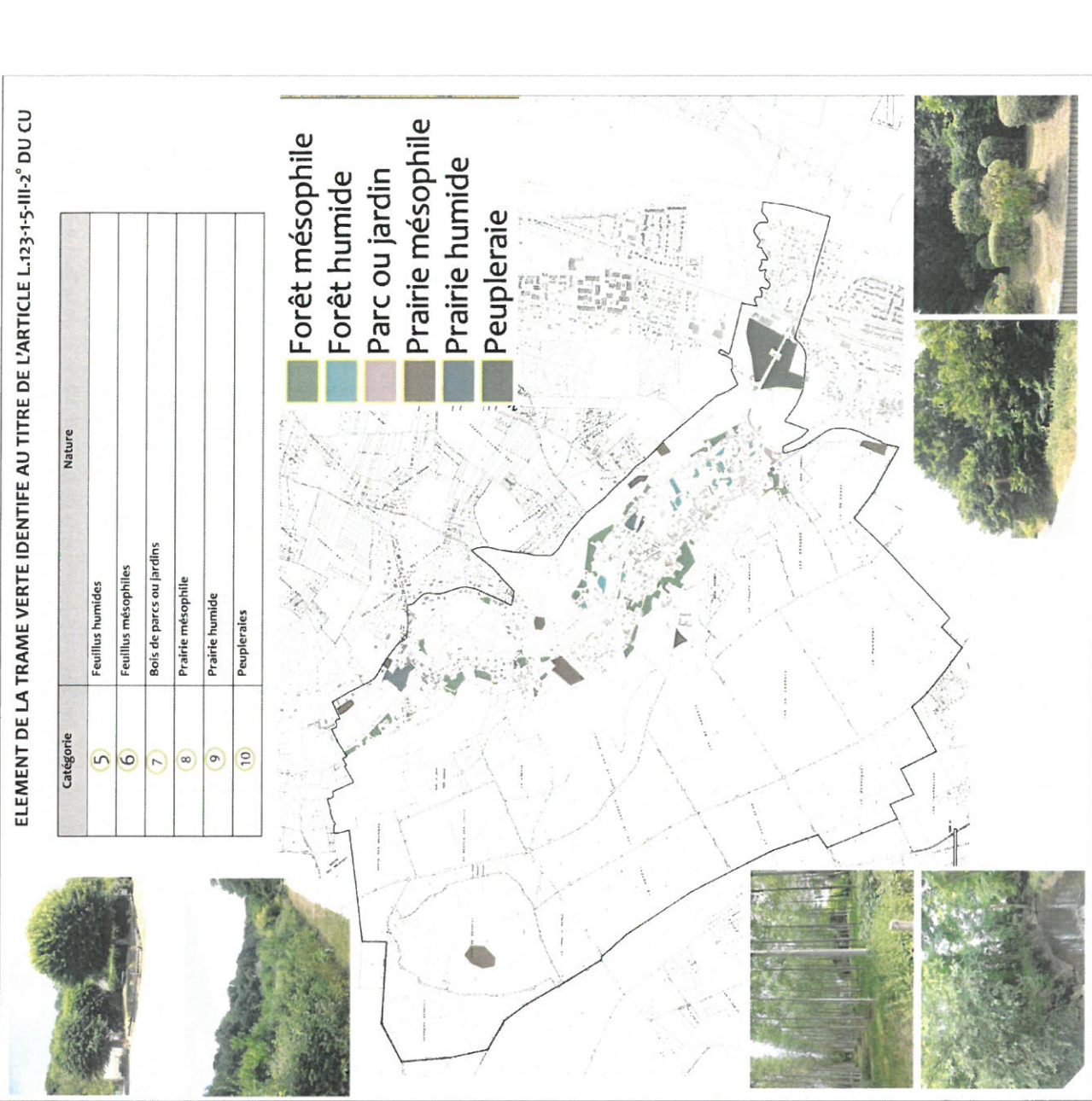
Elément de la trame verte identifié au titre de l'article L.123-1-5-III-2°

Les éléments de la trame verte identifiés au titre de l'article L.123-1-5-III-2° du Code de l'Urbanisme se distinguent en six catégories :

- forêts humides,
- forêts mésophiles,
- bois de parcs ou jardins,
- prairies humides,
- prairies mésophiles,
- peupleraies.

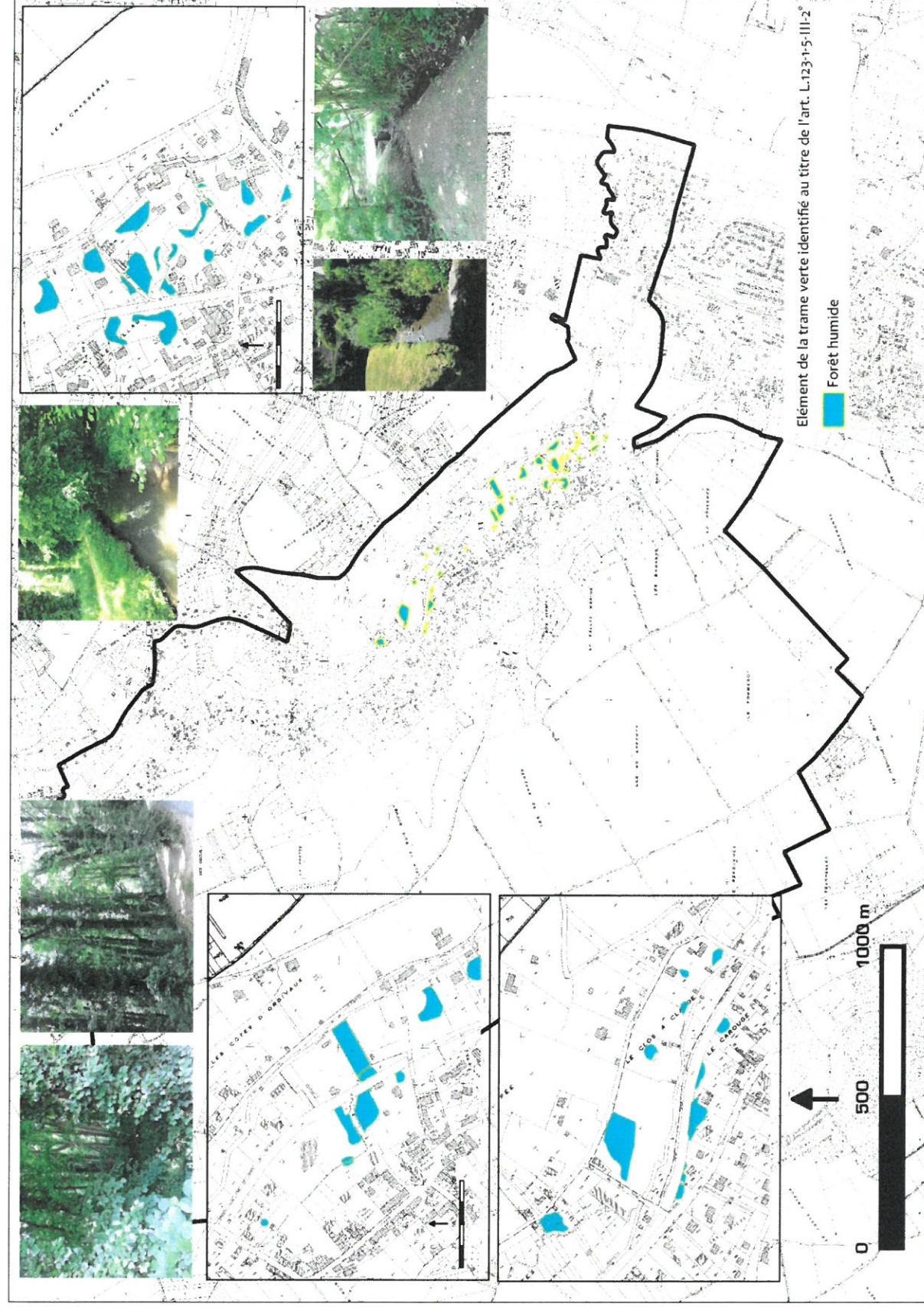
Les éléments de la trame verte communale correspondent aux forêts de coteaux, aux lisières interstitielles, aux forêts riveraines, aux prairies mésophiles et aux zones humides, qui pour des raisons de préservation, de maintien ou de remise en état des continuités écologiques de la Vallée du Sausseron ont des intérêts et des fonctions faunistiques, floristiques et écologiques diversifiés.

Le classement approprié de ces éléments dans le cadre de l'article L.123-1-5-III-2° conduit, d'une part, à conforter la signification collective du patrimoine environnemental communal, et d'autre part, à favoriser le dialogue entre la personne publique et le propriétaire de l'élément classé, notamment en termes d'entretien et de valorisation.



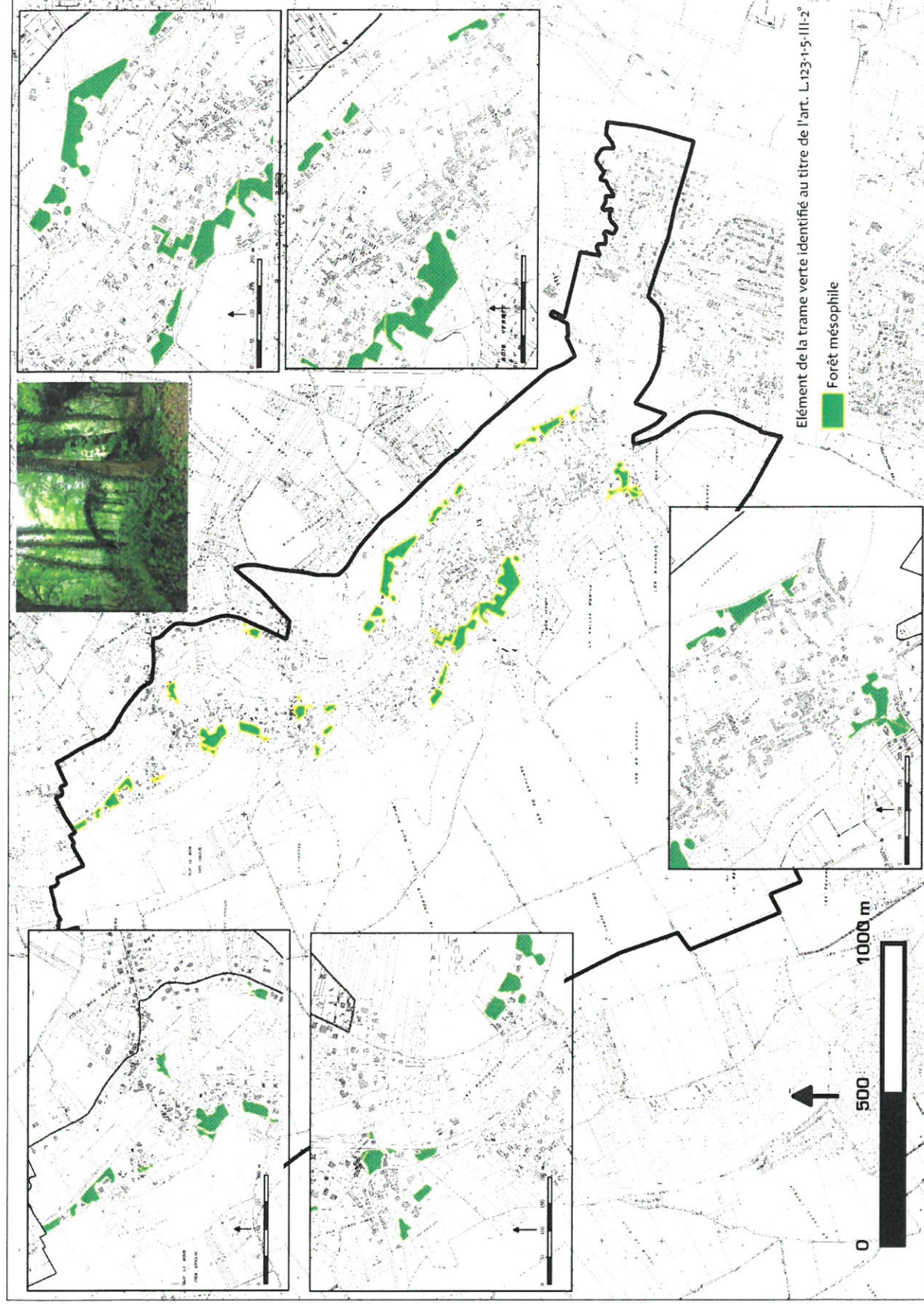
Les forêts humides

Végétation arborescente et arbustive des plaines inondables et des marais, les forêts riveraines, forêts et fourrés très humides se forment généralement sur des sols lourds, riches en dépôts alluviaux et périodiquement inondés par les crues annuelles, mais bien drainés et aérés pendant les basses eaux. La strate herbacée comprend toujours un grand nombre de grandes espèces (saules, frênes, aulnes, piment royal,...). La plupart de ces zones humides sont en contact direct avec des prairies humides.



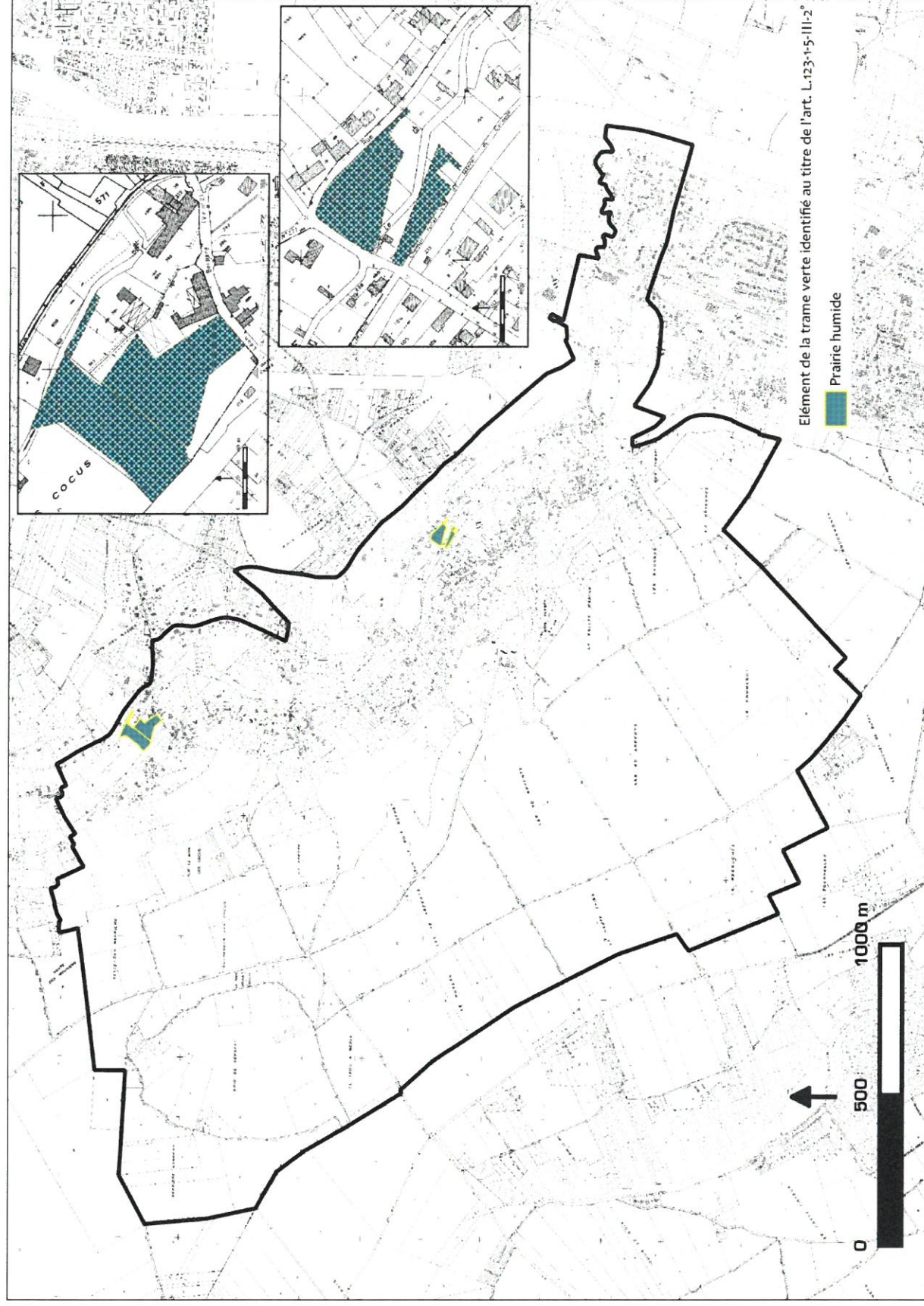
Les forêts mésophiles

Les feuillus mésophiles sont des arbres produisant des feuilles bien développées, par opposition aux conifères ou aux résineux dont la forme des feuilles est réduite à des aiguilles. Ils perdent leurs feuilles et sont sensibles au gel ou au dessèchement. Ils ne se trouvent pas sur des sols inondés.



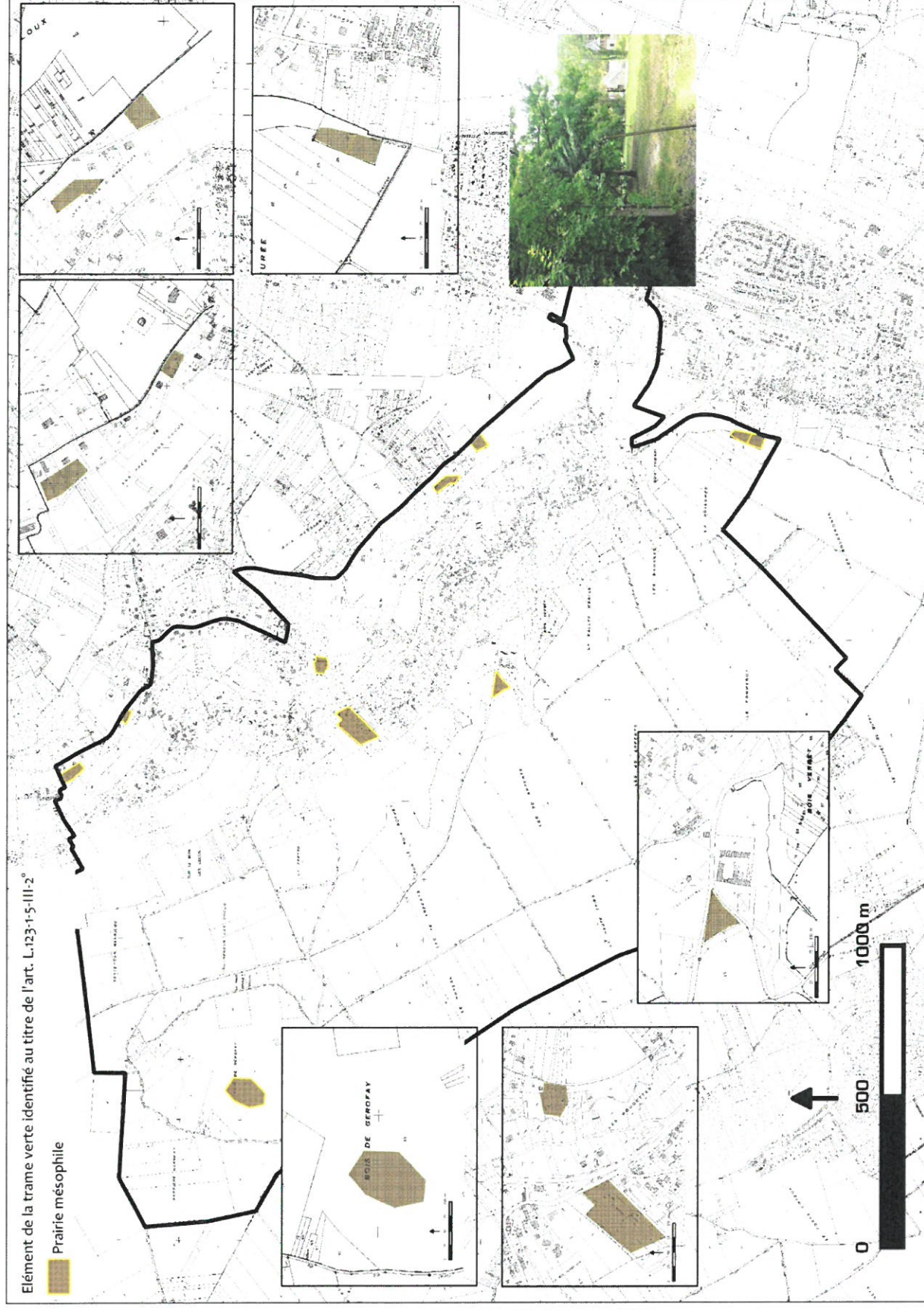
Les prairies humides

Les prairies humides sont des surfaces herbeuses situées en zone alluviale. L'alimentation en eau de ces terrains est essentiellement assurée par une nappe libre plus ou moins proche de la surface. Ces prairies se développent sur des sols riches en alluvions et sont souvent inondées une partie de l'année.



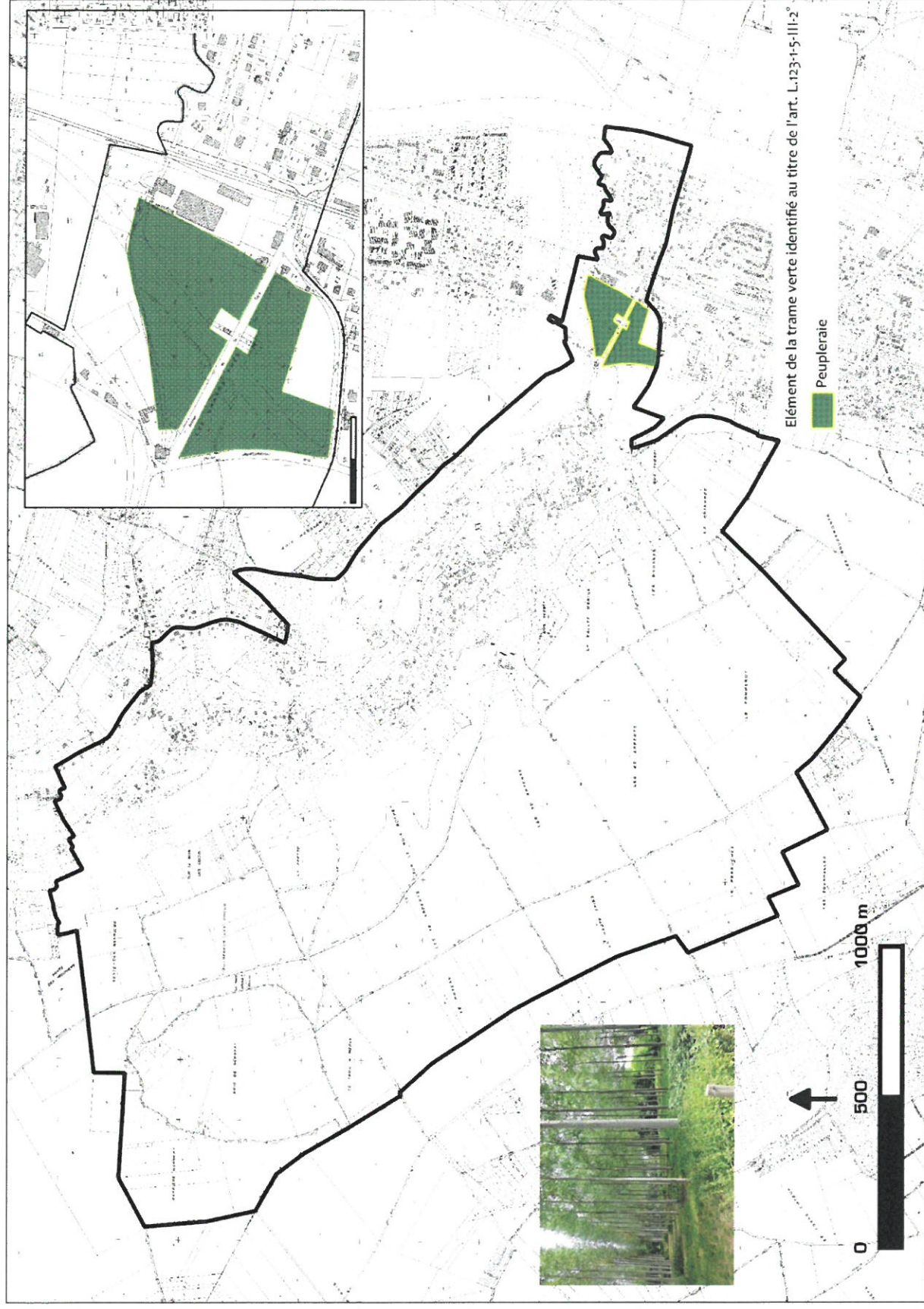
Les prairies mésophiles

Les prairies mésophiles occupent des positions topographiques plus élevées que les prairies humides (hygrophiles ou mésohygrophiles) qui les mettent à l'abri des inondations, sur des sols relativement drainants, mais suffisamment épais pour disposer d'une bonne réserve en eau et ne pas subir de trop forts déficits en eau pendant l'été (à la différence des pelouses sèches).



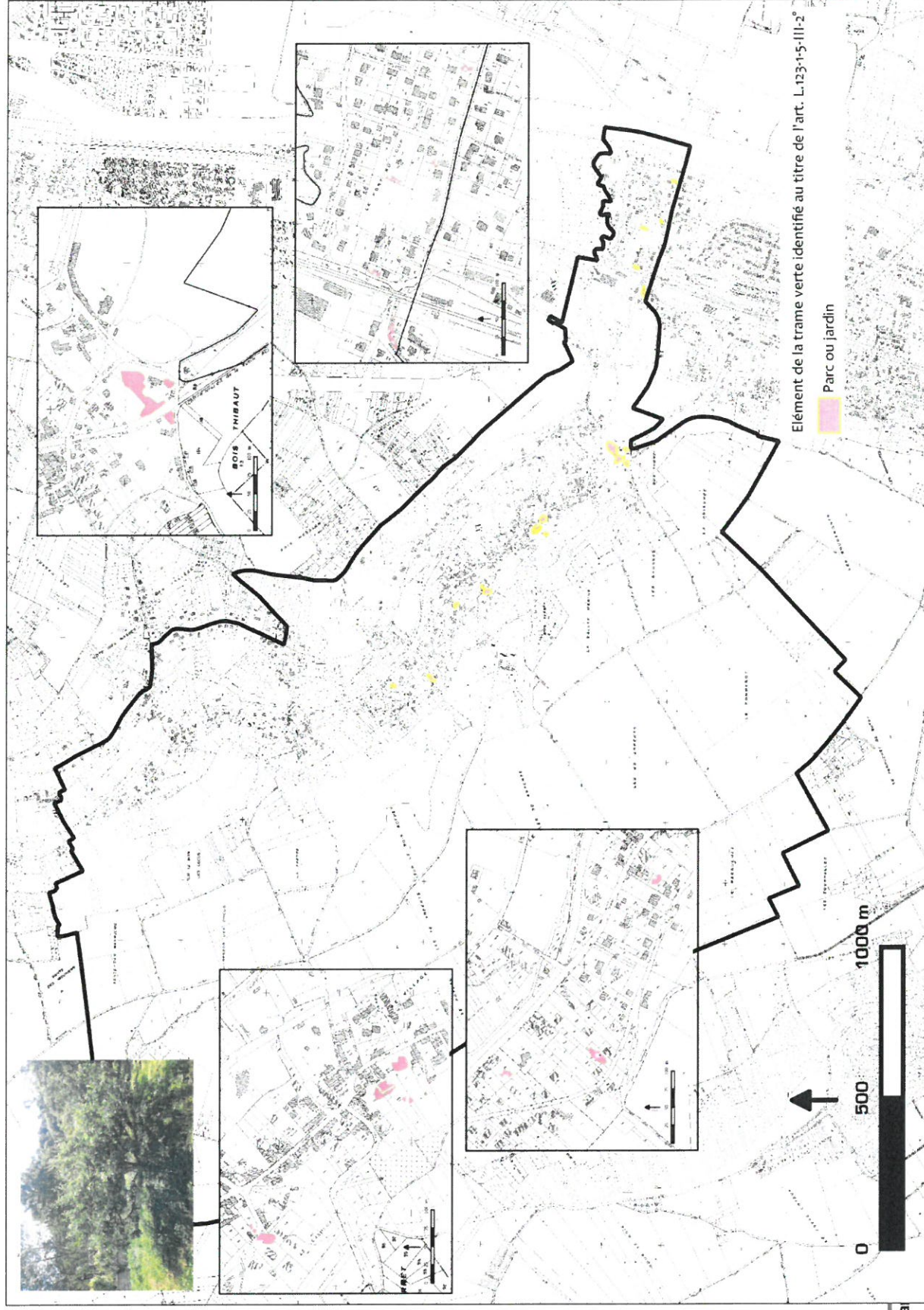
Les peupleraies

La facilité de plantation des peupliers, leur croissance rapide, conjuguée à une affinité naturelle pour des biotopes très humides, mais non marécageux, en font une des essences les plus cultivées dans de nombreuses anciennes zones humides. En effet, les peupliers, arbres à la croissance rapide se rencontrent rarement en forêt dense mais plutôt dans les ripisylves et aux abords des zones humides. Ils croissent sur les terrains humides voire temporairement inondés. Considérant la nécessité de remettre en état le corridor écologique de la vallée du Sausseron, la requalification de la peupleraie en zones humides est autorisée par le règlement.



Les bois de parcs ou jardins

Les bois de parcs ou jardins sont des éléments paysagers caractéristiques de la commune, notamment des arbres remarquables et la vallée-jardin du Sausseron.





Exemples photographiques d'élément de la trame verte et bleue identifiés par le PLU

